

A l'occasion de la **Journée mondiale de la biodiversité** du 22 mai, Jean-Louis BORLOO, ministre d'Etat, ministre du Développement durable et Chantal JOUANNO, Secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie rappellent ***l'engagement fort de la France pour relever le défi majeur posé à l'humanité : la perte de la biodiversité.***

La secrétaire d'Etat chargée de l'Ecologie a présenté les 10 plans d'action sectoriels prévus dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité.

« *La Stratégie nationale pour la biodiversité intègre désormais les mesures du Grenelle Environnement. Elle rassemble les actions devant permettre d'enrayer l'érosion de la biodiversité d'ici 2010, objectif partagé avec les autres pays de l'Union européenne. Tous les acteurs concernés doivent dès à présent se mobiliser pour intégrer la biodiversité dans l'ensemble des politiques publiques et des acteurs d'activités* » déclarent Jean-Louis BORLOO et Chantal JOUANNO.

Quelques chiffres sur la biodiversité

Selon la récente évaluation des écosystèmes pour le millénaire, menée sous l'égide des Nations Unies :

- près des deux tiers des écosystèmes sont actuellement exploités au-delà de leurs capacités
Le renfort de la stratégie nationale pour la biodiversité est plus que jamais essentiel.
- le taux de disparition des espèces est estimé de 100 à 1000 fois supérieur au rythme normal d'extinction.

La Stratégie nationale pour la biodiversité

Conformément à l'engagement pris à l'issue du Grenelle Environnement de renforcer la Stratégie nationale pour la biodiversité, le Gouvernement a adopté le 24 avril 2009 la programmation 2009-2010 de ses plans d'action sectoriels en faveur de la biodiversité.

L'objectif principal est de « **stopper la perte de biodiversité d'ici 2010** » par 3 voies :

- conserver la diversité du vivant (gènes, espèces, habitats),
- maintenir et développer la "trame écologique" (continuité et surface des milieux peu artificialisés),
- promouvoir le bon fonctionnement des écosystèmes.

Partant du constat que les politiques dédiées de conservation de la nature, si elles sont indispensables, ne peuvent à elles seules suffire à enrayer l'érosion de la biodiversité, la stratégie fixe 4 axes d'action pour atteindre les objectifs fixés :

- Se mobiliser pour la conservation de la biodiversité. Tous les acteurs doivent se mobiliser, chacun à son niveau de responsabilité.
- Reconnaître les valeurs de la diversité biologique et les services qu'elle nous rend afin d'adopter des politiques et des comportements responsables au regard de la conservation de la biodiversité
- Intégrer la conservation de la biodiversité dans l'ensemble des politiques publiques nationales, européennes et internationales par la mise en œuvre des plans d'action sectoriels dans les domaines d'activité et d'action publique ayant le plus fort impact sur la biodiversité.
- Accroître la connaissance scientifique opérationnelle et mettre au point une information publique fiable et transparente, afin d'améliorer l'efficacité de nos actions et d'évaluer ensemble les évolutions de la biodiversité.

Télécharger le Rapport d'activité 2008 de la Stratégie nationale de la biodiversité (format PDF - 1.3 Mo)

Les 10 plans d'action du ministère

Les 10 plans d'action permettront une meilleure prise en compte des changements climatiques et une garantie accrue de la préservation des continuités écologiques : [Cliquez-ici pour découvrir en détail les 10 plans d'action](#)

Dossier sur les espèces exotiques envahissantes

Nous pouvons rencontrer au quotidien des espèces exotiques (en France métropolitaine ou en outre-mer) sans savoir qu'elles sont envahissantes et menacent la biodiversité de certaines régions. Les espèces exotiques envahissantes sont en effet des espèces dont l'introduction, l'implantation et la propagation menacent les écosystèmes ou les espèces indigènes. Nous sommes tous concernés : s'informer et agir, chacun à son niveau, pour éviter la prolifération et limiter l'impact de ces espèces, c'est une façon de contribuer à la conservation de la biodiversité.

Pour en savoir plus, **télécharger le document sur les espèces exotiques envahissantes** (format PDF - 1 Mo) avec de nombreux exemples comme :

- la tortue de Floride en France métropolitaine
- l'écrevisse du Pacifique en France métropolitaine
- le Carabidé dans l'archipel des Kerguelen
- la tourterelle turque en Guadeloupe...

Pour plus d'informations :

[communiqué de presse et dossier de presse sur la Journée mondiale de la biodiversité](#)